



## Les 10 principes du médecin créateur de contenu responsable

- 1- Je pourrai intervenir sur les réseaux sociaux et plateformes en tant que médecin pour délivrer du **contenu pédagogique** s'adressant à des confrères, des étudiants, ou d'autres professionnels de santé, du **contenu médical et scientifique vulgarisé** visant à sensibiliser et informer le grand public, ou **tout autre contenu concernant des thématiques de santé**.
- 2- J'utiliserai le terme **docteur dans mon pseudonyme** seulement si j'en possède effectivement le titre et je m'engagerai **à informer l'ordre de cette activité**.
- 3- Je n'utiliserai **pas de moyens payants pour mieux référencer** mon contenu et je respecterai les règles en matière d'influence responsable **en mentionnant mes partenariats dans mes contenus**.
- 4- Je m'astreindrai à produire un **contenu daté, avec sources explicites et détaillées** que je m'efforcerai de mettre à jour.
- 5- Je ne donnerai **aucun conseil médical personnalisé** sur les réseaux sociaux et plateformes à des utilisateurs.
- 6- Je **ne ferai ou je n'encouragerai la promotion d'aucune pratique ou thérapeutique non validée scientifiquement**.
- 7- Je ne ferai sur les réseaux sociaux et plateformes aucune **promotion de ma propre activité et pratique médicale**.
- 8- Je ne créerai **pas de contenu faisant la promotion commerciale** de tout produit de santé, médicament ou dispositif médical.
- 9- Je serai **prudent dans les contenus délivrés et modéré dans mes propos et interactions** avec les autres utilisateurs.
- 10- J'utiliserai tous les moyens que les réseaux sociaux et plateformes mettent à disposition aux médecins pour **s'identifier en tant que médecin**, pour indiquer mes qualifications médicales reconnues par l'ordre et pour qualifier mon contenu de « contenu de santé ».

Je m'engage, en signant cette charte, élaborée en collaboration avec l'Ordre des médecins, à produire un contenu et à avoir une conduite sur les réseaux sociaux et plateformes dans le respect du code de déontologie.



***L'Ordre des médecins dévoile une Charte du médecin  
créateur de contenus en ligne***

Paris, 16 janvier 2025

**Lors d'un évènement organisé à la Maison de la Chimie ce jeudi matin par YouTube, le Conseil national de l'Ordre des médecins a présenté une charte du médecin créateur de contenus. Cette initiative novatrice, à laquelle a contribué YouTube, vise à promouvoir une communication responsable des médecins sur l'ensemble des plateformes et réseaux sociaux.**

Ce projet d'envergure est né d'une prise de conscience du Conseil national de l'Ordre des médecins : la désinformation médicale en ligne ne cesse de croître, plaçant les utilisateurs face à des informations inexactes voire dangereuses sur les sujets de santé. Certaines thématiques sont particulièrement sujettes à la désinformation médicale, telles que la médecine esthétique, ou les pratiques de soins non conventionnelles.

Face à ce constat, l'Ordre des Médecins, qui a notamment sollicité l'aide de YouTube compte tenu de son expertise, a souhaité concevoir un guide de bonnes pratiques à destination des médecins prenant la parole sur les plateformes et les réseaux sociaux. Ce document a été pensé par un groupe de travail pluridisciplinaire, réunissant des représentants de l'Ordre des médecins, des experts de YouTube, ainsi que des médecins engagés dans la création de contenu médical en ligne. La pluridisciplinarité est la force de ce projet.

[Cette charte](#), déclinée en 10 principes, rédigée par des médecins pour des médecins, a ainsi pour objectif de favoriser une information médicale à la fois rigoureuse et accessible et de protéger la santé publique. Elle permet de fixer un cadre éthique et déontologique, non contraignant, encourageant la création de contenus de qualité en ligne. Cela permettra de favoriser le déploiement d'une information de santé fiable, et de permettre aux médecins qui le souhaitent de mettre leurs connaissances au service du plus grand nombre, dans un cadre pensé et fixé par les organismes de référence.

**Contacts presse :**

**Conseil national de l'Ordre des médecins**

Marie Spitéri, 06 79 46 15 43, [marie.spiteri@gantzeragency.com](mailto:marie.spiteri@gantzeragency.com)

Jade Tourron, 07 88 64 52 29, [jade.tourron@gantzeragency.com](mailto:jade.tourron@gantzeragency.com)